



VIP PASS été 2026

Votre forfait taxe de séjour vous donne droit à **«Nombre_de_VIP»** VIP Pass

«Nom__Prénom»

«Adresse»

«NPA__Lieu»

La Tzoumaz, le 22 mai 2026

Chères et Chers propriétaires de résidence secondaire,

L'Office du Tourisme a le plaisir de vous contacter au sujet du **VIP Pass été 2026**. En effet, en tant que propriétaires, vous bénéficiez d'une carte d'hôte estivale.



Activation des cartes :

Afin de pouvoir bénéficier du bouquet de prestation valable pour l'été 2026, vous pouvez **dès aujourd'hui activer votre Pass à l'aide de la marche à suivre que vous trouverez dans ce courrier.**

Nous tenons à porter votre attention sur certains points liés à l'utilisation de ces cartes :

- Vos cartes sont renouvelables d'année en année. À la fin de la saison, **veillez à conserver vos cartes**, vous pourrez les réutiliser les années suivantes.
- Le VIP Pass n'est valable que si la carte mentionne le nom et la date de naissance du bénéficiaire.
- Les cartes sont personnelles, nominatives et donc **intransmissibles** tout au long de la saison.
- **En cas de perte ou d'oubli, une nouvelle carte vous sera facturée chf 10.-/pce.**

L'Office du Tourisme reste à votre disposition pour toute question :
+41 (0)27 305 16 00 | info@latzoumaz.ch | sur place à La Tzoumaz

Retrouvez toutes les informations et conditions générales liées au VIP Pass sur www.latzoumaz.ch/vip-pass !

Avec nos meilleures salutations,

La Tzoumaz Tourisme